

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA**

**D-2016/307**

**Attribution d'aides en faveur des associations. Vie étudiante. Subventions. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles qui agissent pour valoriser la vie étudiante. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives dans le domaine de la vie étudiante que la Ville souhaite développer.

A cet effet, nous vous proposons d'attribuer au CROUS la somme de 1 500 € prévue au budget primitif pour la participation à la 9ème édition du Festival "Les Campulsations". Ce festival culturel de rentrée universitaire initié par le CROUS de Bordeaux Aquitaine permet aux étudiants bordelais de découvrir l'ensemble de l'offre culturelle proposée sur le campus dans des domaines variés tels que le théâtre, la danse, l'opéra, les musées, les concerts, le sport.

Cette année, le festival sera clôturé par "Bordeaux accueille ses étudiants" le 1er octobre 2016. Cette manifestation organisée par la Ville propose la découverte de la richesse culturelle et patrimoniale de Bordeaux.

Nous vous demandons également d'attribuer au CROUS la somme de 500 €, prévue au budget primitif, pour la participation à l'évènement "Musiques de R.U.". Ce tremplin musical initié par le CROUS de Bordeaux Aquitaine accueille des groupes de musiciens locaux intégrant à minima 50% d'étudiants bordelais.

Enfin, nous vous proposons d'attribuer à l'association U-Topos la somme de 400 € pour la participation à l'organisation d'une déambulation urbaine dans le quartier des Bassins à Flot proposée par des étudiants de l'Institut d'Aménagement, de tourisme et d'urbanisme à destination des habitants du quartier.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser au CROUS une subvention de 1 500 € dans le cadre du Festival "Les Campulsations",
- verser au CROUS une subvention de 500 € pour l'opération "Musiques de R.U.",
- verser à l'Association U-Topos une subvention de 400 € pour l'opération déambulation urbaine dans le quartier des Bassins à Flots,

La dépense sera imputée sur le budget 2016 au programme P0680001T09 sur la sous fonction 23 compte 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Madame PIAZZA.

**MME PIAZZA**

Oui, une délibération qui concerne une attribution récurrente au CROUS pour le Festival « Les Campulsations » la somme de 1 500 euros pour un festival qui se finira par la Journée *Bordeaux accueille ses étudiants* qu'on aime et qu'on apprécie grandement.

Ensuite, deux attributions pour « Musiques de R.U. » organisée par le CROUS, ça aussi de 500 euros, un tremplin musical très apprécié et l'association U-Topos, personne ne la connaît jusqu'à maintenant, mais elle nous a séduits sur une proposition d'organiser une déambulation urbaine dans le quartier des Bassins à flot. C'est proposé par des étudiants de l'Institut d'aménagement. On va y parler des nouveaux quartiers et de l'histoire des Bassins à flot, une attribution de 400 euros.

**M. LE MAIRE**

Merci. Y-a-t-il des questions ? Oppositions ? Abstentions ? Merci.

**MME MIGLIORE**

Délibération 308 : « Dispositif plage du lac. Partenariats. Convention. Décathlon Bordeaux Lac. Année 2016. Autorisation de signature ».

**D-2016/308**  
**Dispositif plage du lac. Partenariats. Convention Décathlon**  
**Bordeaux-Lac. Année 2016. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Opération Plage du Lac 2016**

La 26<sup>ème</sup> édition de la « plage du lac » qui a débuté cette année le 1er juin, se tiendra tous les jours jusqu'au 31 août 2016, ainsi que les mercredis et week-end de septembre. Le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, dans le cadre du fond d'accompagnement Public et Territoire est en cours. En complément, un échange avec le magasin Décathlon Bordeaux-Lac est expérimenté.

**Partenariat Décathlon :**

Le magasin Décathlon de Bordeaux-Lac proposera sur 4 mercredis après-midi, 2 en juillet et 2 en août, des animations qui viendront s'ajouter à celles présentées au conseil municipal du mois de juin. Les thèmes abordés :

- sensibilisation sur l'importance de la protection solaire (matériels + produits) ;
- animations sportives et aquatiques (matériels sportifs terrestres et système de flottaison).

Une dotation en matériels (chapeaux, sifflets, cornes de brume et parasols) est également consentie par le magasin pour le fonctionnement du site.

En contrepartie, le logo de la marque est apposé sur les supports de communication sur site ainsi que sur les flyers dédiés à la Plage.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Madame PIAZZA.

**MME PIAZZA**

Dispositif plage du lac. Déjà vous dire qu'hier, c'était 5 000 visiteurs sur la plage, samedi 3 800 visiteurs sur la plage et baigneurs pour la plupart, ce n'est pas loin de 9 000 personnes sur 2 jours. C'est vous dire le travail considérable de nos équipes qui sont mobilisées et je vous invite à aller les encourager. L'été va être chaud et ils auront besoin de votre soutien.

Il s'agit là d'une animation Décathlon pour accompagner et faire de la prévention, 4 mercredis après-midi, 2 en juillet et 2 en août, autour de la protection solaire avec quelques animations sportives. Signature de convention.

**M. LE MAIRE**

Merci. Monsieur HURMIC ?

**M. HURMIC**

Oui, je voulais juste dire à Madame PIAZZA que je suis allé voir l'animation de la plage du lac et je vous félicite, je trouve ça très bien. Et je trouve qu'en plus, le site a beaucoup gagné depuis qu'il est desservi par le tramway, donc je trouve que c'est une très bonne initiative. J'aimerais vraiment qu'il y ait un maximum de Bordelais qui puisse en profiter.

**MME PIAZZA**

Merci beaucoup pour ces remerciements.

**M. LE MAIRE**

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

**MME MIGLIORE**

Délibération 309 : « Modification des tarifs d'utilisation des équipements sportifs. Avis. Autorisation ».



## Convention de Partenariat

Entre **la Ville de Bordeaux** et **DECATHLON Bordeaux-Lac**

***Entre les soussignés :***

**VILLE DE BORDEAUX**

*Hôtel de Ville*

*33 077 Bordeaux Cedex*

*Tél : 05.56.10.20.30*

*Représenté par son Maire,*

**Monsieur Alain JUPPE**

*Ci-après dénommée « la Ville »*

**Et :**

**DECATHLON Bordeaux-Lac**

**Boulevard Aliénor d'Aquitaine**

**33 000 Bordeaux**

**Tél : 05.57.19.39.39**

*Représenté par son Directeur*

**M. Romain ASISCLO**

*Ci-après dénommé « Décathlon »*

***Il a été convenu et arrêté ce qui suit :***

#### **ARTICLE 1 : Objet du partenariat**

Dans le cadre de l'**opération Plage du lac 2016** qui se déroulera du 1 juin au 28 septembre 2016, boulevard Jacques Chaban Delmas, 33520 Bruges, **la Ville** et **Décathlon** sont convenus d'échanger entre eux des services dans les conditions définies ci-après.

#### **ARTICLE 2 : Les engagements de la Ville**

**La Ville** s'engage à apposer les logos **Décathlon** :

- sur les **flyers A5** de l'opération
- sur les **supports de communication** sur le site de la Plage du lac (poste de secours, totems)

#### **ARTICLE 3 : Les apports de Décathlon**

**Décathlon** s'engage à :

- fournir les équipements suivant :

<b>Matériel</b>	<b>Nombre</b>
Chapeau Protection UV	15
Sifflet	30
Corne de brume	10
Parasol	5

- **Proposer** 4 demi journées d'animation, 2 mercredis en juillet et 2 mercredi en août sur les thèmes suivant : sensibilisation sur les protections solaires, sensibilisation sur l'utilisation de matériel de flottaison, animations sportives de plage ou d'extérieur.

#### **ARTICLE 4 : Durée de la convention**

Le présent partenariat conclu entre **La Ville** et **Décathlon** s'applique sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016.



#### **ARTICLE 5 : Modifications**

A la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

#### **ARTICLE 6 : Assurance**

Les matériels publicitaires et promotionnels restent la propriété de l'entreprise qui les fournisse et doit donc les assurer auprès de sa compagnie d'assurance. Il en est de même pour le personnel qui intervient sur les animations.

#### **ARTICLE 9 : Litiges et juridiction**

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux seront seuls compétentes.

#### **ARTICLE 10 : Résiliation**

L'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de leurs obligations entraînera la résiliation de plein droit du contrat.

Fait à Bordeaux

Le

**Pour DECATHLON**

**Pour La Ville de Bordeaux**

Romain ASISCLO  
En qualité de Directeur du magasin (1)

Alain JUPPE  
En qualité de Maire (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

**D-2016/309**  
**Modification des tarifs d'utilisation des équipements sportifs. Avis. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs sont soumis à votre approbation.

Nous vous présentons les modifications des tarifs pour les structures gérées par la Ville, à savoir les stades, les salles de sport et les piscines. Comme l'année précédente, les tarifs du Golf de Bordeaux-Lac seront délibérés prochainement pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cependant, les tarifs de l'Ecole de Golf s'inscrivent dans la continuité de la saison sportive 2015/2016, leur modification vous est donc présentée dès à présent.

Pour la saison 2016/2017, nous vous proposons une augmentation moyenne de 2% pour l'ensemble des tarifs, excepté pour l'Ecole de Golf, dont les tarifs restent identiques à ceux de 2015/2016.

Nous soumettons donc à votre agrément l'application, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, des dispositions annexées à la présente délibération concernant les équipements gérés par la Ville de Bordeaux et l'Ecole du Golf de Bordeaux-Lac.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

Madame PIAZZA.

**MME PIAZZA**

Domaine de la Dune, là aussi, rapidement...

**M. LE MAIRE**

Il y avait avant la 309, pardon.

**MME PIAZZA**

Elle concerne les conditions générales de vente et le règlement intérieur. Ça n'avait pas été revisité et corrigé depuis 2011.

**M. LE MAIRE**

Pardon, ce n'est pas la 310, c'est la 309, c'est la modification des tarifs d'utilisation des équipements sportifs.

**MME PIAZZA**

Excusez-moi c'est moi qui ai fait l'erreur. Les modifications de tarifs pour les structures gérées par la ville. Des équipements sportifs qui sont les salles de sport, les piscines et les stades, mais sans les tarifs du Golf des Bordeaux Lac. Au final, nous vous proposons une augmentation moyenne de 2 % pour l'ensemble des tarifs.

**M. LE MAIRE**

Merci. Y-a-t-il des questions ? Oppositions ? Abstentions ?

**MME MIGLIORE**

Délibération 310 : « Domaine de la Dune. Conditions générales de ventes/règlement intérieur/tarification 2017. Décision. Adoption ».

## I- STADES ET SALLES DE SPORT

Les tarifs concernant la mise à disposition des équipements sportifs suivent une progression moyenne de 2%.

tarif 2015/2016	tarif 2016/2017
-----------------	-----------------

### locations régulières

	tarif 2015/2016	tarif 2016/2017
clubs sportifs bordelais et partenaires institutionnels (Pompiers, Police, Gendarmerie, Armée, ASLMB (personnel municipal), structures relevant du secteur médical et socio éducatif, Opéra de Bordeaux.	<b>Gratuité</b>	<b>Gratuité</b>

### sport relevant des clubs d'entreprise

	tarif 2015/2016	tarif 2016/2017
Sports collectifs extérieurs: Forfait une équipe à l'année (hors période de fermeture des équipements)	<b>552,00</b>	<b>564,00</b>
Sports collectifs extérieurs: Forfait deux équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	<b>883,00</b>	<b>902,00</b>
Sports collectifs extérieurs: Forfait trois équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	<b>1 104,00</b>	<b>1 127,00</b>
Sports collectifs extérieurs: l'équipe supplémentaire engagée à l'année	<b>165,00</b>	<b>169,00</b>
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 4 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	<b>552,00</b>	<b>564,00</b>
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 6 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	<b>883,00</b>	<b>902,00</b>
Sports collectifs de salle: forfait jusqu'à 8 heures hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	<b>1 104,00</b>	<b>1 128,00</b>
le créneau de 2 heures supplémentaires au-delà de 8 heures	<b>110,00</b>	<b>113,00</b>
l'aire de jeu à la journée pour rassemblement sportif	<b>351,00</b>	<b>358,00</b>
L'aire de jeu à la 1/2 journée pour rassemblement sportif	<b>175,00</b>	<b>179,00</b>

redevances manifestations à caractère payant

organisées par les clubs bordelais (% des recettes HT)	<b>2%</b>	<b>2%</b>
autres organisateurs (% des recettes HT)	<b>4%</b>	<b>4%</b>
stage payant à la journée	<b>351,00</b>	<b>358,00</b>
stage payant à la 1/2 journée	<b>175,00</b>	<b>179,00</b>

locations spécifiques

location horaire de la piste d'accélération moto pour des activités régulières	<b>21,00</b>	<b>21,00</b>
location ring de boxe	<b>206,00</b>	<b>211,00</b>
location journée salon d'honneur stade chaban delmas	<b>773,00</b>	<b>789,00</b>

Etablissements scolaires Collèges bordelais d'enseignement public relevant du Conseil Départemental

	<b>Cf. Convention de réciprocité</b>
--	--------------------------------------

Etablissements scolaires Collèges d'enseignement privé (hors équipements subventionnés)

l'heure de grande salle (+ 800 m2) durant la période scolaire	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>
l'heure de petite salle durant la période scolaire	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
l'heure de piste d'athlétisme, terrain en herbe ou synthétique durant la période scolaire	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>

## II – PISCINES

Il a été procédé à une augmentation des tarifs de 2%, pouvant fluctuer du fait des arrondis, la moyenne totale d'augmentation des entrées étant portée à 1,93%.

### 1/ TARIFS PUBLICS

#### 1.1 Entrées :

	<b>Entrées</b>			
	<b>Tarifs 15/16 Résidants Hors Bordeaux</b>	<b>Tarifs 16/17 Résidants Hors Bordeaux</b>	<b>Tarifs 15/16 Résidants Bordelais</b>	<b>Tarifs 16/17 Résidants Bordelais</b>
<b>PLEIN TARIF</b> <i>Individuels</i>				
Entrée unitaire	<b>4,80 €</b>	<b>4,90 €</b>	3,35 €	<b>3,40 €</b>
Abonnement 10 entrées	<b>35,00 €</b>	<b>35,70 €</b>	22,40 €	<b>22,85 €</b>
<b>TARIF REDUIT *</b>				
Entrée unitaire	<b>3,45 €</b>	<b>3,50 €</b>	2,05 €	<b>2,10 €</b>
Abonnement 10 entrées	<b>24,80 €</b>	<b>25,30 €</b>	16,80 €	<b>17,10 €</b>
<i>*Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans/Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants/Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif et accompagnateurs, Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs</i>				
<b>TARIF FAMILLE **</b>				
3 membres de la même famille	6 €	6 €	3 €	3 €
Par personne supplémentaire	2 €	2 €	1 €	1 €
<b>Personnel Municipal</b>	<b>1 €</b>			
<b>Enfant – de 3 ans</b>	<b>Gratuité</b>			

\*\* La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit 2 parents + 1 enfant OU 1 parent + 2 enfants

## 1.2. Leçons

<b>Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques</b>				
	Tarifs 15/16 Résidents Hors Bordeaux	Tarifs 16/17 Résidents Hors Bordeaux	Tarifs 15/16 Résidents Bordelais	Tarifs 16/17 Résidents Bordelais
<b>LECONS DE NATATION</b> Enfants/adolescents/adultes <b>(débutants, perfectionnement, aquaphobie, sport océan)</b>				
Leçon unitaire	10,70 €	<b>10,90 €</b>	<b>7,25 €</b>	<b>7,40 €</b>
Abonnement trimestre	90,00 €	<b>91,80 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>64,20 €</b>
Minis stages	36,80 €	<b>37,50 €</b>	<b>24,80 €</b>	<b>25,30 €</b>
<b>ACTIVITES AQUATIQUE DES FAMILLES</b> <b>(pour un enfant et 2 parents maximum)</b>				
Séance unitaire	10,70 €	<b>10,90 €</b>	<b>7,25 €</b>	<b>7,40 €</b>
Abonnement trimestre	90,00 €	<b>91,80 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>64,20 €</b>
<b>ACTIVITES EVEIL AQUATIQUE</b> <b>(anciennement 3/6 ans)</b>				
Séance unitaire	10,70 €	<b>10,90 €</b>	<b>7,25 €</b>	<b>7,40 €</b>
Abonnement trimestre	90,00 €	<b>91,80 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>64,20 €</b>
<b>ACTIVITES</b> <b>(Aquagym, Aqua-jogging, Aquagym prénatale, sports océan)</b>				
Séance unitaire	<b>12,40 €</b>	<b>12,65 €</b>	<b>8,50 €</b>	<b>8,70 €</b>
Abonnement trimestre	<b>112,40 €</b>	<b>114,65 €</b>	<b>78,70 €</b>	<b>80,30 €</b>
Abonnement annuel	<b>303,00 €</b>	<b>309 €</b>	<b>212,00 €</b>	<b>216 €</b>
<b>SENIORS</b> <b>Leçons de natation</b> <b>(débutants, perfectionnement, aquaphobie, activité senior)</b>				
Séance unitaire	<b>8,00 €</b>	<b>8,15 €</b>	<b>5,50 €</b>	<b>5,60 €</b>
Abonnement trimestre	<b>67,50 €</b>	<b>68,80 €</b>	<b>47,30 €</b>	<b>48,20 €</b>
<b>Aquagym senior</b>				
Séance unitaire	<b>9,30 €</b>	<b>9,50 €</b>	<b>6,40 €</b>	<b>6,55 €</b>
Abonnement trimestre	<b>84,30 €</b>	<b>86 €</b>	<b>59,10 €</b>	<b>60,25 €</b>
Abonnement annuel	<b>226,70 €</b>	<b>231 €</b>	<b>159,10 €</b>	<b>162,25 €</b>

## 2/ Groupes

		Tarifs 15/16 Résidents Hors Bordeaux	Tarifs 16/17 Résidents Hors Bordeaux	Tarifs 15/16 Résidents Bordelais	Tarifs 16/17 Résidents Bordelais
<b>GROUPE D'ENFANTS</b> centres d'accueil et de loisirs ,itep, imp, hôpital de jour...	A l'unité	2,50 €	2,55 €	1,70 €	1,70 €
<b>COMITE D'ENTREPRISES</b>	A l'unité	3,45 €	3,50 €	2,20 €	2,25 €

## 3/ Scolaires

	Tarifs 15/16	Tarifs 16/17
<b>Etablissements bordelais</b> d'enseignement public ou privé sous contrat d'association relevant de la compétence Ville de Bordeaux et du Conseil Régional	<b>gratuité</b>	
<b>Etablissements bordelais</b> <b>Collèges d'enseignement privé</b> <b>(par créneau)</b>	34,30 €	34,95 €
<b>Etablissements bordelais</b> <b>Collèges d'enseignement</b> <b>public relevant du Conseil</b> <b>Départemental</b>	<b>Cf. convention de</b> <b>réciprocité</b>	
<b>Autres établissements</b> A l'unité	1,45 €	1,50 €

## 4/ Clubs

<b>STAGES SPORTIFS (organisés par les Comités)</b>	<b>Tarifs 15/16</b>	<b>Tarifs 16/17</b>
<b>Bassin de 50m</b> ( ligne d'eau à l'heure) <b>Bassin de 25m</b> (ligne d'eau à l'heure) <b>Bassin Ludique</b> (la moitié du bassin)	18,00 € 10,20 € 45,20 € 22,60 €	18,35 € 10,40 € 46,10 € 23,05 €
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b> organisés par les associations ou clubs non bordelais les associations ou clubs non affiliés à une fédération délégataire, la Fédération Nationale des Maîtres nageurs Sauveteurs et la Fédération des Maîtres Nageurs Sauveteurs, les services Incendie et Secours, de Police et de l'armée Métropole ou Hors Métropole  <b>Bassin de 50 m</b> (ligne d'eau à l'heure) <b>Bassin de 25m</b> (ligne d'eau à l'heure) <b>Bassin Ludique</b> (la moitié du bassin)	Paiement du droit d'entrée pour les participants + tarif forfaitaire suivants :  26,00 € 13,50 € 67,50 € 33,75 €	26,50 € 13,75 € 68,85 € 34,40 €
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b> organisés par les associations ou clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire)	<b>Gratuité</b>	
<b>ENTRAINEMENTS DES CLUBS BORDELAIS</b> (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et secours, de police et de l'armée de la Métropole <b>A l'exception des activités suivantes :</b> . Plongée sous marine . Aquagym . Les cours 3/6 ans . Les cours bébés nageurs (0 à 3 ans) (par élève et accompagnateur Application du tarif forfaitaire, par créneau horaire, correspondant au surcoût en termes de fluides et de personnel)	<b>gratuité</b>	
<b>COMPETITIONS</b> 1- Organisées par les Clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire), l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL	<b>gratuité (sans entrée payante) dans le cas contraire, location fixée à 2 % des recettes spectateurs, déduction faite des taxes.</b>	
2- Organisées par d'autres instances (Fédération, Ligues Comités, Associations et clubs non  Bordelais....)  <b>Bassin de 50m</b> par demi-journée . sans chronométrage électronique . avec chronométrage électronique	Location du bassin – en cas d'entrées payantes tarif augmenté d'un prélèvement de 4 % sur la recette spectateurs déduction faite des taxes         132,60 € 246,10 €	135 € 251 €

<b>Bassin de 25m</b>		
par demi-journée		
. sans chronométrage électronique	76,90 €	<b>78,40 €</b>
. avec chronométrage électronique	201,65 €	<b>205,65 €</b>

### III- ECOLE DE GOLF BLUEGREEN

Les tarifs de l'Ecole de Golf du Golf de Bordeaux Lac pour la saison sportive 2016/2017 restent inchangés par rapport à ceux de la saison 2015/2016.

<b>Ecole de Golf</b>		<b>Tarifs 2015/2016</b>	<b>Tarifs 2016/2017</b>
Baby-golf (5/6 ans) 1 heure de cours par semaine		205 €	205 €
1 heure de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat.	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	250 €	250 €
Initiation/perfectionnement 1h30 de cours par semaine, encadrée par un moniteur diplômé d'Etat (36 semaines)	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	275 €	275 €
Compétition (minimum drapeaux blancs) 1h30 de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat pendant 30 semaines + 1h30 heures encadrées par un élève moniteur pendant 16 semaines	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	320 €	320 €

**D-2016/310**

**Domaine de la Dune. Conditions Générales de ventes/  
Règlement Intérieur/Tarifification 2017. Décision. Adoption.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de la Dune, situé au 156 boulevard de la Côte d'Argent à Arcachon, accueille, toute l'année, des stages sportifs, des séjours d'enfants, des classes vertes, des associations, des groupes seniors pour des séjours ou des séminaires. Dans le cadre de rencontres familiales, le Domaine est également amené à louer des hébergements et des salles.

Les conditions générales de vente et le règlement intérieur n'ont pas été révisés depuis 2011 et nécessitent une réactualisation.

Les tarifs, afin de rester accessibles aux groupes, seront maintenus par rapport à 2016.

Néanmoins il est proposé de les simplifier en proposant un tarif pour les chambres avec sanitaires, et un autre pour les chambres avec des sanitaires en commun, plutôt que d'opérer une distinction avec le nom des bâtiments.

Par ailleurs, il est proposé un forfait location de salle de réunion ARGUIN pour les groupes scolaires, afin qu'ils puissent avoir un lieu de regroupement le soir entre le dîner et le coucher des enfants (bilans de journée, veillée...). En effet, le Domaine de la Dune ne dispose pas de salle de libre accès, et le coût d'une location de salle peut représenter un surcoût important pour ce type de groupe (location à l'heure de la salle Arguin : 150 euros).

De nouvelles machines à laver et à sécher le linge à jetons sont venues remplacer les anciennes, dans un état d'obsolescence avancé. Il est donc proposé un nouveau tarif incluant le lavage et le séchage.

La salle des fêtes Arguin est principalement louée dans le cadre de regroupements familiaux et de salles d'activités pour les colonies. Malgré le règlement intérieur qui demande le nettoyage, les usagers restituent fréquemment cette salle dans un état de saleté important. Il est donc proposé un tarif ménage équivalent à 5 heures de remise en état de la salle et à l'évacuation des déchets.

La proposition de nouvelle tarification pour 2017, valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 est jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conditions générales de vente, le règlement intérieur, et la tarification pour 2017

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE**

On passe au Domaine de la Dune.

**MME PIAZZA**

Là aussi, elle concerne les conditions générales et aussi des nouveaux tarifs plus adaptés aux nouvelles demandes avec un renouvellement du matériel. Tout ça avait besoin d'être révisé. Ça ne l'avait pas été depuis 2011. Nouvelle tarification pour 2017, à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**M. LE MAIRE**

Merci. Questions ? Oppositions ? Abstentions ? Merci.

Délégation suivante.

**MME MIGLIORE**

Délégation de Madame Élisabeth TOUTON. Délibération 311 : « AGORA 2017 Conventions de mécénat. Signature. Encaissement de recettes ».

Tarification applicable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Libellé	Nouveau	Tarifs 2016 en euros	Tarifs 2017 en euros
<b>HEBERGEMENT ADULTES</b>	Pension complète (chambres avec sanitaires privés)		49,50	49,50
	Demi-pension (chambres avec sanitaires privés)		38,80	38,80
	Pension complète (chambres avec sanitaires en commun)		44,00	44,00
	Demi-pension (chambres avec sanitaires en commun)		32,50	32,50
	Repas menu type 1		12,50	12,50
	Repas menu type 2		21,00	21,00
	Repas menu type 3		28,50	28,50
	Petit déjeuner		5,40	5,40
	Pause-café		3,00	3,00
	Nuit en chambre individuelle		24,00	24,00
	Nuit en chambre à 2 lits		21,00	21,00
	Nuit en chambre à 3 lits		19,50	19,50
	Nuit en chambre à 4 lits		16,00	16,00
	<b>HEBERGEMENT ENFANT (moins de 6 ans)</b>	Hébergement		Gratuit
Repas			6,50	6,50
Goûter			3,50	3,50
Petit-déjeuner			3,50	3,50

<b>HEBERGEMENT ENFANT ( 6-11 ans )</b>	Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.		
	Pension complète (nuit, petit-déjeuner, déjeuner, goûter, diner)	35,50	35,50
	Demi-pension (nuit, petit-déj, 1 repas, goûter)	31,00	31,00
	Repas	10,50	10,50
	Goûter	3,50	3,50
	Petit déjeuner	4,20	4,20
	Nuit	16,00	16,00
<b>HEBERGEMENT ENFANT ( 12 à 17 ans )</b>	Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.		
	Pension complète	42,50	42,50
	Demi-pension	32,00	32,00
	Repas	11,50	11,50
	Goûter	3,50	3,50
	Petit déjeuner	4,20	4,20
	Nuit	16,00	16,00
<b>PRESTATION COMPLEMENTAIRE</b>			
	Réalisation des lits (par lit)	4,00	4,00
<b>LOCATION DE SALLES</b>			
	<b>Salles de restauration</b>		
	Salle Magnolia ou Tilleuls - 84 m <sup>2</sup> sans restauration	420,00	420,00
	Packs couverts, verres, vaisselle - A l'unité	4,10	4,10
	Packs couverts, verre, vaisselle, plats de présentation- A l'unité	5,10	5,10

<b>Salle de réception ARGUIN - 161 m<sup>2</sup></b>		
<u>Tarifs semaine :</u>		
l'heure	120,00	120,00
la journée	630,00	630,00
la semaine	1 050,00	1 050,00
le mois	2 100,00	2 100,00
<u>Tarifs week-end</u>		
l'heure	150,00	150,00
le samedi ou le dimanche (8h30/23h)	660,00	660,00
forfait week-end (vendredi 17h au dimanche 17h)	1 000,00	1 000,00
<b>Salles de réunion</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les Bruyères (salle Printemps, Eté et Automne de 33 à 37 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Les Voiliers (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Salle de réunion ACCUEIL (1salle de 24 m<sup>2</sup>)</li> </ul>		
Location une heure	13,00	13,00
Location à la journée	68,00	68,00
Location au mois	370,00	370,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les Bruyères (salle Hiver de 53 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Les Ecureuils (1 salle de 53 m<sup>2</sup>)</li> </ul>		
Location une heure	15,00	15,00
Location à la journée	80,00	80,00
Location au mois	470,00	470,00
<b>Les Cigales</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salle PYLA ou salle ABATILLES (48 m<sup>2</sup>)</li> </ul>		
Location une heure	19,00	19,00
Location à la journée	89,00	89,00
Location au mois	520,00	520,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salle MOULLEAU (23 m<sup>2</sup>)</li> </ul>		
Location une heure	15,00	15,00
Location à la journée	80,00	80,00
Location au mois	470,00	470,00



Domaine de la DUNE  
156 boulevard de la Côte d'Argent  
33120 ARCACHON

Tel : 05 56 83 80 65  
Fax : 05 57 15 01 65  
[www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)  
[contact@ladune-arcachon.fr](mailto:contact@ladune-arcachon.fr)



Le Domaine de la Dune s'engage à organiser, concevoir, mettre en place et mener à bonne fin les prestations proposées dans le contrat, éventuellement complétées par des conditions particulières définies entre les parties. L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales ci-après :

### **RESERVATION**

- Le Domaine de la Dune est destiné aux associations, aux groupes scolaires, aux administrations, aux syndicats, aux sociétés privées, aux syndicats de copropriété et aux particuliers dans le cadre de regroupements familiaux. Un justificatif devra être fourni.
- Chaque groupe devra être constitué d'au moins 8 personnes.
- Les groupes d'enfants, et les groupes ayant une vocation sociale seront prioritaires.
- L'établissement propose les prestations suivantes :
  - Séjour en pension complète (hébergement + petit déjeuner + 2 repas)
  - Séjour en demi-pension (hébergement + petit déjeuner + 1 repas)
  - Nuitées (avec ou sans petit déjeuner)
  - Différents types de repas améliorés
  - Location de salles
- La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- L'organisateur devra désigner « un responsable de groupe » qui sera l'interlocuteur principal sur le site, mais aussi garant du respect du règlement intérieur et des mesures d'évacuation pour le groupe.
- Dans le cas d'un départ anticipé, tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

## PROCEDURE DE RESERVATION

- A réception de l'imprimé de demande de réservation, une option est mise sur le planning d'occupation des bâtiments et de restauration.
- Un devis est émis, et doit être retourné signé au Domaine de la Dune
- Un contrat est ensuite édité, il doit être retourné signé et accompagné de 30% d'arrhes.  
La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- Une facture d'arrhes est alors éditée.
- En cas de modifications du contrat signalées au moins 15 jours avant le début du séjour, un avenant au contrat sera édité et devra être retourné signé.
- A l'arrivée du groupe, le solde de la facture devra être réglé et une facture du solde sera émise.

## ANNULATION ET MODIFICATIONS

- 1) Modification de votre réservation
  - Toute annulation ou modification du contrat signé doit être effectuée dans un délai de 15 jours avant le séjour. Au-delà de ce délai, l'effectif réservé à la signature du contrat sera facturé, sauf présentation d'un justificatif médical.
- 2) Prestations non utilisées
  - Toute annulation implique la conservation des arrhes.
  - En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation ainsi que la somme versée.
- 3) Annulation du fait de La Dune
  - Le Domaine de la Dune se réserve le droit d'annuler un séjour dont le nombre de participants ne permettrait pas la formation d'un groupe ou si des événements de force majeure l'y contraignaient (grève, incendie, dégâts des eaux ...).
- 4) Annulation du fait de l'utilisateur
  - En cas d'annulation, nous vous demandons de nous avertir au moins 15 jours avant le début de la prestation, par email ou fax, confirmé par lettre recommandée avec justificatif à l'adresse indiquée en entête.
  - Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

## **TARIFS**

- Les prix indiqués sont votés en Conseil Municipal par délibération de la Ville de Bordeaux.
- La grille tarifaire est disponible sur le portail Internet du Domaine de La dune : [www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)
- Le Domaine de La Dune n'est pas assujetti à la T.V.A.
- 

## **MODALITES DE PAIEMENT**

- Groupes adultes : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de plus de 18 ans.
- Groupes adolescents : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 12 à 17 ans.
- Groupes enfants : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 6 à 11 ans.
- Le solde devra être réglé dès l'arrivée sur site, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, par virement ou par chèques vacances ANCV, puis transmis à la Régie de recettes de l'établissement.
- Dans le cas où un virement bancaire a été effectué, un justificatif vous sera demandé à votre arrivée.
- En cas de règlement administratif, l'organisateur devra transmettre au Domaine de la Dune un document original dûment signé émanant de son service comptable (engagement, mandatement).
- Aucune réclamation ne sera acceptée après le départ.

## **ASSURANCE**

Le responsable de l'organisme devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance solvable toute police d'assurance couvrant les dommages directs ou indirects, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des locaux, pouvant être causés par les participants. L'attestation d'assurance devra être jointe au contrat.

## **CONTRACTANT, RESPONSABILITE**

Le Domaine de la Dune est l'unique interlocuteur de l'utilisateur, et répond devant lui de l'exécution des présentes conditions de vente.

La Mairie de Bordeaux, propriétaire et gestionnaire de la structure, a souscrit une assurance responsabilité civile.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre.

Il est annexé aux présentes Conditions Générales de Vente.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter.

<p><b>La Direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte d'objets entreposés dans les lieux d'accueil, le parc ou sur les parkings.</b></p>
---

## Domaine de la DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent  
33120 ARCACHON

05 56 83 80 65  
www.ladune-arcachon.fr  
contact@ladune-arcachon.fr



Le Domaine de la Dune, géré par la Ville de Bordeaux, a le plaisir de vous accueillir pour votre réservation de groupes.

Pour le bon déroulement de votre séjour, quelques règles sont nécessaires. Elles vous sont rappelées dans ce document, qui constitue le réglement intérieur.

Un responsable de votre groupe doit être désigné, et sera l'interlocuteur principal du Domaine de la Dune, il veillera également à la bonne marche des procédures mises en place pour votre sécurité.

Vous pouvez profiter de l'ensemble du parc, de ses bancs, de ses tables de tennis de table, de son boulodrome ou de son mini-golf, en demandant à l'accueil ou à l'agent d'astreinte, les raquettes, les boules ou les clubs.

Merci d'utiliser les poubelles disséminées sur le site, pour vos déchets, et de garder le site propre.

Une tenue correcte est exigée en toute occasion.

Les animaux ne sont pas acceptés (à l'exception des chiens guides). Les barbecues, mâchouis et feux d'artifice sont interdits, tout comme les déchets et boissons.

Il faudra veiller à un **retour au calme** à partir de 22h, afin de ne pas déranger les autres groupes ni le voisinage. En dehors de ces horaires, les activités menées sur le parc ne doivent pas perturber le bon déroulement des autres activités.

La circulation et le stationnement sont réglementés. Se conformer à la signalisation présente sur le site, et être vigilant en raison de la présence d'enfants et de nombreux piétons sur le site. Le stationnement ne doit pas gêner l'accès aux différents bâtiments, et en particulier l'accès des pompiers. Deux parkings sont à votre disposition sur le parc.

## Les services

L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

En dehors de ces périodes, et uniquement pour les groupes en résidence au Domaine de la Dune, un numéro d'astreinte est mis à disposition : 06 71 02 50 67.

L'agent d'astreinte est à joindre par le responsable du groupe :

- En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie à signaler.
- En cas de blessure :
  - o 1 / appeler les pompiers ou le SAMU conformément à la procédure confiée à votre arrivée
  - o 2 / appeler l'agent d'astreinte afin qu'il ouvre les portails et oriente les secours
- En cas d'évacuation :
  - o 1 / évacuer le bâtiment et se rendre au point de rassemblement conformément à la procédure confiée à votre arrivée
  - o 2 / vérifier que tous les membres du groupe ont évacué et appeler les secours
  - o 3 / appeler l'agent d'astreinte
- Lors de votre départ, pour la restitution des clés, cartes et questionnaires de satisfaction.

Le WIFI est gratuit dans tous les bâtiments de 8h à 22h. Pour se connecter : activer la connexion sans fil de votre appareil, et indiquer son nom et son adresse mail sur la page Bordeaux Ma Ville. La connexion est à renouveler toutes les deux heures.

Un vidéoprojecteur peut être mis à votre disposition s'il est réservé à l'avance. Il est retiré et ramènera l'accueil. Toute détérioration sera facturée à l'organisateur du séjour.

Une machine à laver et un sèche-linge sont mis à votre disposition, dans un local situé derrière le restaurant. Les jetons sont en vente tous les jours, à l'accueil ou auprès de l'agent d'astreinte de 9h à 19h.

Les consignes de sécurité et d'utilisation des machines affichées dans le local sont à respecter. La laverie est en libre service, l'établissement ne peut être tenu responsable des vols, des dégâts causés par une fausse manœuvre, des dégradations du linge ni des dommages quelque soit leur nature. Ne pas charger les machines au-delà de leur capacité. Ne pas utiliser de lessive «normale». Aucun remboursement ne sera consenti. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour accéder à ce local.

Les objets trouvés seront conservés pour une durée d'un mois maximum, et devront être adossés aux frais du destinataire.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol de dégradations ou de perte dans les lieux d'accueil, le parc et sur les parkings.

## Arrivée sur le site

**RAPPEL** : toute modification de prestation ou d'effectif doit avoir lieu au moins 15 jours avant votre arrivée sur le site. A défaut, l'ensemble des prestations prévues par le dernier contact sera facturé.

Lors de votre arrivée, il faut se présenter à l'accueil situé dans le bâtiment qui est au centre de l'entrée du site. En cas de fermeture, appeler l'agent d'astreinte au 06 71 02 50 67.

Un agent vous accueille en vous indiquant :

- le solde à régler à votre arrivée
- le point sur les effectifs
- le ou les bâtiment(s) que vous occuperez, sur un plan,
- les horaires d'assurance à respecter impérativement
- les règles de sécurité et d'évacuation, rappelées au dos du plan distribué
- en vous confiant un questionnaire de satisfaction à remplir à la fin de votre séjour dans le cadre de l'amélioration de nos services
- et en vous confiant les clés et les cartes nécessaires à votre séjour.

Pour simplifier votre arrivée, il est possible que seule la clé de l'accès aux hébergements vous soit confiée, la clé de chaque chambre se trouvant sur les portes dans le bâtiment. S'il manque une clé, merci de le signaler dès votre arrivée. Toute clé manquante sera facturée, si elle n'a pas été signalée dès l'arrivée.

Bien sûr, n'hésitez pas à solliciter l'agent lors de votre accueil, pour toute question pouvant contribuer à votre bon séjour sur notre site.

Toutes les clés et les cartes sont à restituer à votre départ :

- soit à l'agent d'accueil ou à l'agent d'astreinte
- soit dans la boîte à lettres située juste avant la sortie véhicules.

Les clés des chambres peuvent rester sur les portes, dans ce cas, il incombe au responsable de groupe de vérifier, avant de quitter le bâtiment, qu'elles ont toutes été restituées. Toute clé manquante lors du passage des agents d'entretien sera facturée.

A défaut d'état des lieux entrants, les lieux sont réputés être conformes à leur utilisation. L'utilisateur s'engage à restituer les locaux dans un bon état : balayage des sols, nettoyage des tables, rangement du mobilier, et le cas échéant à indemniser le Domaine de la Dune pour les dégâts matériels commis et les pertes constatées après l'utilisation des lieux.

En cas de perte ou de non restitution, la clé ou la carte sera facturée 36,00€ par unité manquante.

## Les salles

Il conviendra lors de votre réservation d'indiquer la configuration attendue pour la salle.  
Il est important de respecter le nombre maximum de personnes dans la salle pour des raisons de sécurité.

Nous vous demandons :

- > de maintenir dégagées les issues de secours
- > de ne rien apposer sur les murs en dehors des tableaux mis à votre disposition
- > de ne pas fumer, boire ou manger dans les salles
- > de respecter les autres groupes en respectant un niveau sonore qui permette la co-activité sur le site, sans dérangement.
- > De fermer portes et fenêtres à partir de 22h.

Merci de restituer les fenêtres et autres accessoires mis à votre disposition, et de jeter l'ensemble des déchets dans les corbeilles prévues à cet effet.

Concernant la salle ARGUIN, les règles de bon usage et de sécurité rappelées pour les salles s'appliquent, et nous vous demandons d'avoir une vigilance renforcée :

- > Afin d'éviter toute nuisance sonore, il est interdit de crier, de chanter ou d'user de matériel sonore en extérieur. Vous devez également être vigilants à ne pas nuire aux autres groupes, ni au voisinage.
- > En veillant strictement à ne pas dépasser 134 personnes dans le bâtiment.
- > En vous engageant à ne rien suspendre aux plafonds et à ne pas obstruer les blocs autonomes d'éclairage de secours, ni les luminaires.
- > En ne sortant pas le mobilier de la salle.
- > En laissant libres les issues de secours.
- > En veillant à une bonne circulation dans la salle.
- > En n'installant pas de tentes ou autres installations de plein air.

La salle doit être rendue propre, les déchets seront mis dans des sacs fermés, et déposés dans les conteneurs mis à disposition. Le verre sera jeté dans le conteneur dédié situé derrière le restaurant de l'établissement.

Un forfait ménage sera facturé si la salle n'était pas rendue dans un état correct.

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

## Les chambres

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, les chambres sont disponibles le jour de l'arrivée à partir de 17h et jusqu'à 10h. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages font l'objet d'une entente préalable notifiée sur le contrat.

Le linge et les couvertures nécessaires au couchage est mis à disposition gratuitement, et se trouve dans l'armoire de la chambre ou sur le lit.

### ATTENTION :

Le linge et les accessoires de toilette ne sont pas fournis.

Toute anomalie, panne ou défaut doit être signalé à votre arrivée.

Bien sûr, il est interdit de boire, manger ou fumer dans les chambres.

Nous vous demandons de ne rien apposer sur les murs, et d'être vigilant à éteindre les éclairages, les radiateurs et les robinets.

Les chambres doivent être restituées au plus tard à 10h le jour de votre départ, afin de nous permettre de faire l'entretien pour les arrivées du soir.

À défaut d'une restitution des chambres à 10h, une nuit complémentaire sera facturée pour l'ensemble du groupe immobilisant le bâtiment pour les arrivées suivantes.

Merci à la fin de votre séjour de bien vouloir défaire vos lits, et regrouper les draps dans le couloir.  
Le bâtiment devra être restitué dans un état correct (déchets dans les poubelles ...).

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

## Le restaurant

Toute notre équipe sera ravie de vous recevoir dans notre restaurant autour d'une cuisine traditionnelle collective ou autour d'un repas amélioré.

Les prestations en restauration, tout comme les paniers-repas, les goûters ou les pauses-café, doivent avoir été réservés au moins 15 jours à l'avance.

Notre fonctionnement ne nous permet pas de nous adapter aux différents régimes.

En cas de prescriptions médicales simples, avec fourniture d'un justificatif médical, nous pourrions tenter de proposer un menu alternatif, sans engager la responsabilité de l'établissement. Nous vous aviserons de nos possibilités par écrit à réception de la prescription médicale.

La vérification de l'adéquation entre les plats proposés et la pathologie de l'usager incombe au responsable de groupe.  
En cas de prescription particulière ou complexe, vous pouvez venir avec votre repas (un frigo et un four micro-ondes seront mis à votre disposition).

Les groupes se retrouvent dans les salles de restauration de l'établissement. Pour cette saison, il est important de respecter :

> Les horaires d'arrivée en salle de restauration :

- o De 7h30 à 8h30 pour le petit-déjeuner
- o De 12h à 13h pour le déjeuner
- o De 19h à 20h pour le dîner

Au-delà de ces horaires, l'accès à la salle de restauration sera refusé et les repas facturés.

- > Les autres groupes, en ne modifiant pas la configuration de la salle ni des tables, en portant une tenue décente, et en évitant toute nuisance sonore (jeux, chants, cris, danses ...).
- > Merci d'arriver au moins par groupe de 5 personnes, en cas d'arrivée échelonnée pour faciliter le service.
- > La vaisselle ne doit pas sortir de la salle de restauration.

Les goûters sont inclus pour les enfants dans les pensions complètes et les demi-pensions déjeuners.

Les repas améliorés ne sont pas inclus dans les pensions complètes ou les demi-pensions.

Il n'est pas possible de servir le repas sur les terrasses.

Le personnel du Domaine de la Dune n'a pas la capacité à prendre en charge les enfants sur le temps du repas. Ils restent donc sous la responsabilité des adultes qui en ont la charge.